

Décision n°2025-004-IA du 26 mars 2025
Relative à la représentation de l'Institut Agro devant les juridictions administratives et judiciaires

*La directrice générale de l'Institut Agro,
Vu le décret n°2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro), notamment ses article 9 et 11 ;*

DECIDE

Mandat est donné afin de représenter l'Institut Agro devant toutes juridictions administratives et judiciaires au titre de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel l'Institut Agro et de ses écoles l'Institut Agro Dijon, l'Institut Agro Montpellier et l'Institut Agro Rennes- Angers, à :

- Nathalie Le Moal, responsable des affaires juridiques de l'Institut Agro
- Gaëlle Guillou, juriste de l'Institut Agro
- Arno Pillods, juriste de l'Institut Agro

La directrice générale de l'Institut Agro,
Anne-Lucie Wack.